

ANNEXE 4 : Périmètre des prestations à la charge de la Commune portant sur l'entretien de la ZAE de Bourron-Marlotte

5.1. Espaces verts :

- Faucardage, débroussaillage, désherbage
- Entretien des plantations : taille des arbres et des arbustes
- Fleurissement, plantations

5.2. Voirie :

- Faucardage des accotements, fossés et talus en bordures des voiries
- Balayage et entretien des parkings
- Balayage des voies (propreté)
- Travaux de réparation courante résultant de l'usure normale (nids de poules)
- Viabilité hivernale
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale

5.3. Entretien du mobilier urbain

5.4. Eclairage public

- Entretien des candélabres, lampes, lanternes, luminaires (hors remplacement)

5.5. Autres réseaux

- Entretien des bornes et réserves d'incendie